

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2010**

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Michel SCHNEIDER, Adjoint, Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Jacqueline LEGAY qui donne procuration à Jacky MERY.

ABSENTS NON EXCUSES: Christine KIEFFER.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 18 Novembre 2010 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- Convention servitude de passage.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Michel SCHNEIDER est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

215. DECISIONS MODIFICATIVES

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

Décision modificative n° 2 M14 2010

Section Fonctionnement :

Dépense

- c/023 287 586
- c/66111 3 000

Recette

- c/758 287 586
- c/758 3 000

Section Investissement :

Dépense

- c/1641 256 000
- c/204164 31 586
- c/2313-69 10

Recette

- c/021 287 586
- c/2031 10

Décision modificative n° 1 M49 EAU 2010

Section Investissement :

- Dépense c/2315 31 586
- Recette c/1318 31 586

216. URM : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

Suite à la décision prise en séance du 14 Janvier 2010 concernant la demande d'enfouissement des lignes URM, Place de la Mairie et Place Saint Martin, Monsieur le Maire rappelle que notre projet n'a pas été retenu par la Commission Permanente du Conseil Général de la Moselle en date du 11 Octobre 2010.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler la demande avec les mêmes conditions et le même financement sollicitant auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau électrique dans le cadre d'un financement FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) de type C (programme Environnement), pour un montant total de 50 709,93 € TTC ;
- de solliciter une subvention exceptionnelle auprès de l'URM dans le cas où le Conseil Général ne donnerait une suite favorable.

Dans le cadre de travaux d'ensemble d'enfouissement des réseaux, le Conseil Municipal propose et accepte, à l'unanimité, d'associer France TELECOM à cette opération.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, en cas d'acceptation de cette subvention, Monsieur le Maire à notifier à URM, un marché à procédure adaptée (MAPA) dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces prestations seront alors effectuées pour un montant total de 2 414,76 € TTC.

Le financement de ce renforcement sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, est assuré de la manière suivante:

- Participation FACE:	65 %,	soit 32 961,46 € TTC
- Récupération de la TVA:	16,388%,	soit 8 310,31 € TTC
- Prise en charge URM:	9,306 %,	soit 4 719,08 € TTC
- Part communale:	9,306 %,	soit 4 719,08 € TTC

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l' URM est constituée des éléments suivants

Éléments de mission de base :

Ils contiennent notamment:

- DIA: Les études de diagnostic,
- EP: Les études préliminaires,
- AVP: Les études d'avant-projet,
- PRO: Les études de projet,
- ACT: L'assistance au Maître d'Ouvrage pour l'aide à la passation du contrat de travaux subventionnés avec le Conseil Général de la Moselle, comprenant les démarches administratives en vue de l'obtention de la subvention, son paiement par acompte éventuel ou en totalité, après l'avoir obtenue.

Éléments de missions complémentaires :

Ils contiennent notamment:

- La préparation du dossier de demande de la subvention F.A.C.E. (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) qui comprend :
 - l'élaboration du plan des travaux,
 - l'estimation du coût prévisionnel de l'opération sur le réseau électrique avec le détail des quantités à mettre en œuvre.
- Le suivi administratif et financier de la facturation de l'entreprise d'électrification chargée des travaux.

217. UEM : ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la pose de cinq lanternes sur le réseau d'éclairage public secteur Vezon « Impasse aux Larrés » pour un montant de 1 976,45 € HT soit 2 363,83 € TTC selon devis établi par l'Usine d'Electricité de Metz.

218. CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE

Dans le cadre de la vente de la parcelle n° 318 section 2 (lot 33) sise à Vezon Lotissement « Aux Termes », le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de signer une convention de servitude de passage entre la Commune et le futur acquéreur de cette parcelle relative à une bande de terrain communal de 6m cadastré section 2 parcelle n° 362;*
- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer cette convention par-devant notaire*

DIVERS

- Remerciements aux employés d'entretien pour le déneigement.*
- Prochaine réunion 20/01/2010.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 10 Décembre 2010

Le Maire,

P.MUEL